



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E22114

VALABLE JUSQU'AU 05/11/2024

ÉDITÉ LE 31/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/04/1981

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/08/2018
609 796

Raison sociale : BARCO ETANCHEITE

740 RUE LEONARD DE VINCI
ZAC DES CHATELLIERS NORD
45400 SEMOY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 1981B00105

Téléphone : 02 38 83 62 57

Fax : 02 38 83 96 85

Siret : 321 512 378 00035

Portable : 06 10 01 73 35

Code NACE : 4399A

Site Internet : www.barco-etancheite.fr

Numéro caisse de congés payés : 0013892

E-mail : contact@barco-etancheite.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146176287

Responsabilité légale :
COLLINO JEAN-LOUIS GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146176287

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	06/11/2020
3272	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	06/11/2020
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.